

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION AU CONVOYAGE D'ANIMAUX VIVANTS

Vu les dispositions de l'article 6 du décret N° 99-961 du 24 Novembre 1999 modifiant le décret N° 95-1285 du 13 Décembre 1995 relatif à la protection des animaux en cours de transport.

Suite à la formation dispensée le 10 juin 2021 et à l'évaluation validant cette formation, la présente attestation est délivrée à :

Monsieur ABEILLE Jérôme
Né le 30/07/1973 à LYON 08

Pour le transport des animaux vivants suivants :

ANIMAUX SAUVAGES

Par le CFPPA du Lot – 46500 GRAMAT, Centre habilité le 18 Juillet 2016

Attestation N° 46,04,0495

La Directrice du CFAA / CFPPA du Lot

Ministère de l'Agriculture
CFPPA du Lot
EPLCFPA Animapôle
SIRET 194 604 908 000 82
Avenue de la Gironne
46500 GRAMAT
Sandrine BELVEZE